

Assurance Pertes Pécuniaires

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD SA RCS Le Mans 440 048 882

France

Garantie perte financière Conditions Générales n°8 424 823

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance pendant toute la durée de la location contre certains risques financiers liés à la perte totale de leur véhicule.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les véhicules neufs de moins de 3,5 tonnes, d'une valeur à neuf TTC de moins de 150 000 € objets d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance

En cas de perte totale du bien résultant de l'un des événements prévus au contrat :

✓ Garantie perte financière :

Versement de la différence entre :

- L'encours financier résiduel au jour du sinistre
- Et
- La valeur économique du bien financé évaluée par expert au jour du sinistre ou de l'indemnité versée par l'assureur du bien financé (franchise et valeur de sauvetage non déduites) si celle-ci est supérieure.

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé
- ✗ Les véhicules destinés à la location courte durée de moins de 12 mois.
- ✗ Les véhicules en sous-location
- ✗ Les véhicules dont la valeur à neuf TTC excède 150 000 €.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Exclusion de tout loyer ou échéance reporté ou impayé.
- ! Les sinistres résultant du défaut d'entretien ou de l'usure du véhicule assuré.
- ! Les sinistres causés par des marchandises ou objets transportés.
- ! Les sinistres causés intentionnellement
- ! Les sinistres causés par le conducteur sans permis de conduire adapté
- ! Les sinistres résultant de l'état d'ivresse ou de la conduite sous l'emprise de stupéfiants
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais

Principales restrictions :

- ! Lorsque l'assuré n'est pas garanti en Dommages ou Vol-Incendie, les frais d'expertise sont déduits de l'indemnité.
- ! Le cumul des indemnités (y compris celles versées par l'assureur de 1^{er} rang) ne peut excéder la valeur de référence du véhicule assuré.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Pour tous les sinistres survenus en France métropolitaine et dans les pays figurant sur la carte verte



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie, l'assuré doit :

- **A la souscription du contrat :** Remplir le bulletin d'adhésion et fournir les justificatifs demandés Avoir souscrit un contrat de responsabilité Civile automobile. Etre lié par un contrat de financement en cours auprès de BMW Finance. Etre titulaire du permis de conduire en état de validité.
- **En cours du contrat :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription.
- **Mensuellement :** Payer les primes sous peine de résiliation pour non-paiement.
- **En cas de sinistre :** Déclarer le sinistre perte totale sous 5 jours, en cas de vol dès sa connaissance et au plus tard sous 48h. Fournir les pièces justificatives demandées



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime est fixe et payable mensuellement par prélèvement avec les échéances des loyers.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à la date de mise à disposition du véhicule indiquée sur le contrat de location. Elle est souscrite pour la durée de la location.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les Conditions Générales, notamment à tout moment dès lors que le contrat à un an d'existence au moyen de tout support durable (mail, courrier).

MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances